



Ville de Saint-Pierre

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté - Égalité - Fraternité

Saint-Pierre, le 17 mars 2017

Mesdames et Messieurs  
les conseillers municipaux  
de Cap sur l'Avenir  
7 rue René Autin  
B.P. 4477  
97500 SAINT-PIERRE

**Nos réf.** : Mairie/KC/cs/235/2017

**Objet** : Accès bureau de vote n° 1 - Mairie.

Mesdames, Messieurs,

Comme suite à votre courrier en date de ce jour, j'ai l'honneur de vous informer que l'accès au bureau de vote est possible pour les personnes à mobilité réduite par une porte latérale de l'Hôtel de Ville.

Cependant, afin de ne pas perturber le bon fonctionnement des opérations électorales, avec un second flux, il ne pourra être ouvert de façon permanente.

En conséquence, il est conseillé à toute personne à mobilité réduite de se rapprocher de la Mairie afin de convenir du moment où elle sera en mesure de venir voter.

L'électeur sera alors reçu et accompagné par un des délégués des listes en présence.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Le Sénateur-Maire,

Karine CLAIREAUX